

Numéro de contrat : 73639

Le présent contrat est signé entre Finance Active et le Client soussigné : ci-après "les Parties"

Dénomination : VILLE DE CROSNE

ID Client : 11333

Représenté par : M. Mickael DALIAZ Fonction : Maire

Adresse : 35 AVENUE JEAN JAURES
91560 CROSNE

Le Club Finance Active est compris dans votre abonnement, vous aurez ainsi accès à :

Club Finance Active ☒	• Tableaux de bord de pilotages simplifiés • Comparateur des données publiques • Espace Médias • Évènements Finance Active • Atelier Finance Active • Tarifs préférentiels Finance Active Campus
--	--

SERVICE(S) SOUSCRIT(S) :

SERVICE(S) SOUSCRIT(S)		PRESTATIONS INCLUSES	OPTIONS
☐ SSO (Single Sign-On) (Options globales pour tous les services choisis)			
☐	Gestion de la dette	• Accès à la plateforme de gestion de la dette • Accès aux services complémentaires : ○ Journal des offres ○ Consultation bancaire ○ Reporting • Accompagnement permanent d'un consultant dédié • Audit annuel de la dette version ppt	☐ Module mandatement ☐ Ecrits Privilège ☐ Audit de la dette annuel version Word
☐	Gestion de la dette garantie	• Accès à la plateforme de gestion de la dette garantie • Accompagnement permanent d'un consultant dédié	

SERVICE(S) SOUSCRIT(S)		PRESTATIONS INCLUSES	OPTIONS
☒	Prospective financière	• Accès à la plateforme de prospective financière • Accès aux services complémentaires : ○ PPI ○ Dotations ○ Rob automatisé • Accompagnement permanent d'un consultant dédié • Journée d'accompagnement annuelle	☐ Remise d'un rapport annuel d'analyse de prospective rédigé par le consultant ☐ ROB Personnalisé ☒ Nombre de budgets : 1

Durée du Droit d'accès

Le droit d'accès est souscrit pour une durée initiale de 1 ans à compter du : **01/09/2026**

Le contrat est résiliable annuellement selon les modalités prévues aux articles 12 et 13 des Conditions Générales.

Si le Client dispose déjà d'un droit d'accès en cours, la quote-part acquittée sera déduite prorata temporis du montant du droit d'accès du présent contrat à la première facturation.

Prix

Offre valable jusqu'au **30/09/2026**

	Prix €HT	Taux TVA	TVA	Prix €TTC
Droit d'accès (prix annuel)	EUR 2 600,00	20 %	EUR 520,00	EUR 3 120,00

Facturation :

Droit d'accès : facturé à la **date de renouvellement**.

Révision annuelle selon les modalités prévues à l'article 5.3 des conditions générales.

Payable : **Dans les délais réglementaires**

Cachet et Signature Finance Active FINANCE ACTIVE SAS au capital de 8.062.038 € 35 rue du Louvre 75002 PARIS RCS Paris 531 663 326 Nom : Alain Fonction : Directeur Adjoint Secteur Institutionnel Date : 09/09/2026 Signature numérique de Alain Schneider Date : 2026.09.09 14:58:30 +02'00'	Cachet et Signature du Client Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales et les accepte.  Signature : Michel Schneider Lu et approuvé : le 25 septembre 2026 Date : le 25 septembre 2026
---	---

Coordonnées bancaires de Finance Active :

Finance Active

Domiciliation : Société Générale Paris Bourse

Banque 30003 **Guichet** 03440 **Compte** 00020207409 **Clé** 10 **IBAN** FR76 30003 03440 00020207409 10
Siret : 531 663 326 00068 APE : 58.29C

Informations relatives à la dématérialisation des factures :

N° SIRET	21910191200018
Code service sur la facture	O-Fi
N° d'engagement sur la facture	décision 226-

Informations de contact : *

E-mail Service Comptabilité	Finances @crosne.fr
Téléphone Service Comptabilité	01-69-49-64-48 // 6437

Utilisateurs des plateformes : *

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	E-mail	Téléphone	Dettes	Dettes Garantie	Prospective
Mme	MRADI	Nesrine	Responsable Comptabilité	comptabilite@crosne.fr	0169496437	X	X	X
M	CRAMPE	Bruno	DAF	bruno.crampe@crosne.fr	0169496448	X	X	X

(*) A remplir par le Client. Le Client utilise le Service pour un usage interne et ne peut permettre l'utilisation par des tiers extérieurs. Tout utilisateur chez le Client doit avoir un e-mail unique et personnalisé.

PREAMBULE

Finance Active a développé plusieurs solutions en vue d'assister les entreprises ou les établissements publics dans leur gestion financière. Ces solutions associent une expertise financière à une plateforme logicielle en ligne.

Le **Client**, identifié dans les **Conditions Particulières** du présent document, est intéressé par l'accès aux services de **Finance Active**. Dans ce contexte, les **Parties** se sont rapprochées pour conclure le présent contrat.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'accès par le **Client** à une ou plusieurs plateformes proposées par **Finance Active**, ainsi que les prestations de support et d'expertise associées, et dont l'ensemble constitue le(s) **Service(s)**. Les prestations et les fonctionnalités de la plateforme dont bénéficie le **Client** sont précisées aux **Conditions Particulières**.

Le **Service** porte, selon l'offre souscrite et comme il est également précisé aux **Conditions Particulières**, sur les éléments financiers de différentes natures (emprunts, placements, garanties, flux financiers historiques ou prévisionnels, produits dérivés, etc.) qui auront été intégrés dans la plateforme (les « **Données financières** »).

Si le **Client** a souscrit plusieurs **Services** auprès de **Finance Active**, que ces souscriptions soient simultanées ou non, les contrats relatifs à chaque **Service** sont indépendants.

ARTICLE 2 - DUREE DU CONTRAT

Le **Service** est souscrit pour une **Durée Initiale** spécifiée aux **Conditions Particulières**. Cette durée s'entend à partir de la date de transmission au **Client** des codes permettant aux utilisateurs prévus aux **Conditions Particulières** d'accéder à la plateforme (« **Date de Démarrage** »). A l'issue de la **Durée Initiale**, sauf résiliation dans les conditions visées à l'article 12, le contrat se renouvellera annuellement par tacite reconduction.

ARTICLE 3 - DEFINITION DES OFFRES

Pour le présent contrat, les Offres précisées dans les **Conditions Particulières** comprennent les prestations et les fonctionnalités décrites dans le tableau des **Conditions Générales**, **service(s)** souscrit(s). Ces Offres ne comprennent pas les éventuelles Options Additionnelles souscrites par le client.

ARTICLE 4 - ACCES AUX PLATEFORMES LOGICIELLES EN LIGNE

Chaque plateforme comprend un droit d'accès multi-utilisateurs via un espace client unique et sécurisé. Le nombre maximum d'utilisateurs du **Client** pouvant se connecter est de 5 pour chaque Offre souscrite.

ARTICLE 5 - PRIX DU SERVICE

5.1 Le Contrat est souscrit moyennant le versement du prix fixé aux **Conditions Particulières**, comprenant :
- des **Frais mise en service** rémunérant la prestation de paramétrage du compte du **Client** dans la plateforme ainsi que la session de formation initiale
- un **Droit d'accès annuel** rémunérant l'accès aux fonctionnalités et prestations décrites aux **Conditions Particulières** ; le montant du **Droit d'accès** tient compte des caractéristiques des **Données financières** du **Client**, de la structure du compte du **Client**, et du nombre d'accès à la plateforme.

5.2 Le montant du **Droit d'accès** sera révisé d'un commun accord par avenant si le **Client** souhaite bénéficier de capacité ou de prestations additionnelles.

5.3 Le montant du **droit d'accès** sera en outre revu annuellement selon la formule d'indexation suivante :
 $P = P_0 \times S / S_0$ dans laquelle P est le prix après révision, P_0 est le prix initial, S = Indice SYNTEC connu à la date de révision du contrat, S_0 = Indice SYNTEC connu à la date de signature du contrat (ou l'indice SYNTEC du mois de début du droit d'accès figurant aux conditions particulières dans le cas d'un renouvellement)

L'Indice SYNTEC, reconnu par le Ministère de l'Economie et des Finances, mesure l'évolution du coût de la main d'œuvre, de nature intellectuelle, pour les prestations fournies.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE REGLEMENT

Les **Frais de mise en service** sont exigibles à l'issue de la formation initiale, et au plus tard dans les 30 jours calendaires suivant la date de signature du contrat. Le **Droit d'accès** pour la première année est facturé à la Date de Démarrage, telle que définie à l'article 2, et au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivant la date de signature du contrat, puis, en cas de renouvellement, à **Date de Révision**, terme à échoir. Le **Droit d'accès** est payable à 30 jours, date de facture. Sauf accord particulier, le paiement des factures s'effectue à réception de la facture. Le Contrat est réputé souscrit à compter de la date de versement effectué à **Finance Active**.

Toute facture impayée à la date d'échéance entraîne sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure, l'application de pénalités de retard ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 EUROS. Les délais de paiement et les pénalités de retard sont ceux définis à l'article 7 et 19 du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DE CONFIDENTIALITE

Dans le cadre des prestations fournies au titre du Contrat, **Finance Active** s'engage à l'égard du **Client**, à respecter la plus stricte confidentialité

7.1 L'engagement de **Finance Active** porte sur les **Informations Confidentielles** suivantes :
- tous les documents et informations relatifs **Données financières** que le **Client** aura communiqués à **Finance Active** ;
- tous les éléments et informations qui auront pu être communiqués à l'occasion de discussions ou de rencontres entre **Finance Active** et le **Client**,
- tous les éléments et informations dont **Finance Active** serait susceptible de prendre connaissance à l'occasion de l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat.

Cet engagement ne porte pas sur les informations, même relatives au **Client**, dont **Finance Active** aurait pu avoir connaissance par ailleurs en l'absence du présent contrat.

7.2 **Finance Active** s'engage expressément :
- à ne pas, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit et à quelque titre que ce soit, utiliser les **Informations Confidentielles** pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers ou permettre une telle utilisation à d'autres fins que celles concernant la bonne exécution du contrat ;
- à ne divulguer les **Informations Confidentielles** qu'à ses salariés ou conseillers directement concernés par la réalisation du contrat et à prendre toutes les mesures, judiciaires ou autres, pour empêcher toute divulgation sous quelque forme que ce soit ;
- à ne communiquer les **Informations Confidentielles** à ses salariés ou conseillers précités qu'à la condition que ces derniers aient préalablement signé un accord de confidentialité comportant les mêmes obligations que celles contenues dans le présent engagement.

Finance Active s'engage en outre :

- à ne copier ou laisser copier, par quelque procédé de reproduction que ce soit, en totalité ou partiellement, les supports comportant des éléments constitutifs d'**Informations Confidentielles**, excepté pour les besoins directement et strictement liés à la bonne exécution du contrat, sans l'accord préalable écrit du **Client** ;
- à prendre toutes dispositions pour soumettre les **Informations Confidentielles** au même processus de conservation et de protection que ses propres documents et informations les plus sensibles.

7.3 Les **Informations Confidentielles** ainsi que leurs supports sont et resteront la propriété du **Client** et lui seront restitués à première demande.

7.4 La constatation par le **Client** d'un éventuel manquement caractérisé, de la part de **Finance Active**, à l'une quelconque des obligations décrites au présent article pourra entraîner la résiliation de plein droit du Contrat dans les conditions prévues à l'article 12 ci-après, nonobstant toute demande de dommages-intérêts.

7.5 En conformité avec cet engagement de confidentialité, **Finance Active** pourra utiliser certaines données relatives au **Client** et présentes dans la plateforme afin de produire de l'information synthétique, étant expressément entendu que les données du **Client** seront exclusivement utilisées sur une base statistique et strictement anonyme.

7.6 Le présent engagement de confidentialité survivra à l'expiration du contrat, quelle qu'en soit sa cause, pour une durée de 2 ans.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITES ET GARANTIE

8.1 Dans le cadre de l'exécution du **Service**, **Finance Active** est tenue envers le **Client** à une obligation de moyens.

8.2 Il est possible dans le cadre du **Service**, que **Finance Active** apporte des informations, des données ou des conseils au **Client**, de manière formelle ou informelle. Le **Client** reconnaît expressément que les informations, données ou conseils apportés par **Finance Active** dans le cadre du **Service** peuvent

dépendre de la manière dont les objectifs de gestion du **Client** sont compris par les équipes de **Finance Active**.

Dès lors, le **Client** reconnaît qu'il est de son devoir de confronter de tels conseils, données ou informations avec ses propres données ou analyses, et que **Finance Active** ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'usage qui en est fait par le **Client**. Le **Client** reconnaît en particulier qu'il est entièrement responsable des décisions qu'il prend ou ne prend pas, ainsi que des positions qu'il adopte, annule, ou n'adopte pas, suite aux conseils ou données communiqués, même formellement, par **Finance Active** dans le cadre du contrat.

8.3 En outre, les prestations rendues par **Finance Active** au **Client**, au titre du contrat, lui sont strictement réservées. Dans ces conditions, le **Client** est seul responsable de l'accès à l'information qui lui est donnée par **Finance Active**.

8.4 **Finance Active** n'accepte de responsabilité financière vis-à-vis du **Client** au titre du contrat qu'en cas d'exécution du **Service**, ou de faute grave dans son exécution. En outre, quelles qu'en soient les circonstances et les conséquences, la responsabilité financière de **Finance Active** au titre d'éventuels dommages directs ou indirects subis par le **Client** en cas d'exécution fautive du contrat par **Finance Active** ne pourra en aucun cas aller au-delà du montant du **Droit d'accès** annuel.

8.5 La responsabilité de **Finance Active** n'est jamais susceptible d'être engagée en cas de manquement ou d'inexécution du **Service**, ou de faute grave dans son exécution. En outre, quelles qu'en soient les circonstances, la responsabilité de **Finance Active** qui échapperait à son pouvoir et qui empêcherait, retarderait ou altérerait l'exécution normale de ses obligations, tel que changement de loi ou de réglementation, modification dans l'interprétation d'une règle de droit (revirement de jurisprudence), acte de la puissance publique, guerre, conflits sociaux, blocus, accident grave...

8.6 **Finance Active** déclare avoir souscrit, au titre des prestations objet du contrat, une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle.

ARTICLE 9 - DONNEES DE MARCHE

Pour les besoins du **Service**, certaines données de marchés sont utilisées par la plateforme et/ou disponibles en ligne. **Finance Active** s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour s'assurer de la fiabilité des données de marché utilisées et présentées ; en particulier, **Finance Active** s'engage à puiser ses données de marché auprès de sources de 1^{er} rang.

Toutefois, **Finance Active** reste dépendant des données fournies ; en dépit de la réputation des fournisseurs de données, celles-ci peuvent par moment être manquantes ou manquer de fiabilité, en particulier pour les marchés peu liquides.

Le **Client** s'interdit toute diffusion gratuite ou payante des données de marché disponibles via la plateforme, ainsi que toute utilisation de ces données autrement que dans le cadre du **Service**, sauf accord écrit préalable de **Finance Active** et des fournisseurs de données de marchés.

De même, dans le cadre de la fourniture de l'option « Module de simulation des dotations », **Finance Active** a recours à un fournisseur pour la fourniture des outils de diagnostic et de simulation des montants de concours financiers de l'Etat versés aux collectivités territoriales. **Finance Active** reste dépendant des outils et des données fournis par son sous-traitant, en dépit de la réputation du sous-traitant choisi et, à ce titre, ces outils et ces données peuvent par moment être indisponibles, manquants ou manquer de fiabilité sans que **Finance Active** ne puisse avoir un contrôle direct sur ces difficultés.

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DU CLIENT

10.1 Le **Client** s'engage à communiquer à **Finance Active** l'ensemble des documents et informations nécessaires à la bonne exécution du **Service**. En particulier, le **Client** s'engage à transmettre à **Finance Active** les éléments liés aux nouvelles **Données financières**, ou à leur modification, dans les meilleurs délais après la conclusion de l'opération.

Le **Client** s'engage également à vérifier au fil de l'eau que les **Données financières** qu'il a transmises à **Finance Active** pour intégration dans la plateforme, l'ont été sans erreur.

La transmission rapide des **Données financières** et la vérification de leur correcte intégration sont des étapes essentielles afin de garantir la fiabilité du **Service**.

10.2 Le **Client** s'engage à assurer au sein de sa structure une bonne gestion des codes d'accès à la plateforme de **Finance Active** et à communiquer à **Finance Active**, dans les meilleurs délais, la liste des personnes autorisées à utiliser lesdits codes ainsi que ses mises à jour.

En particulier, il est expressément convenu que le **Client** est seul responsable :

- de la protection des codes d'accès aux **Services** octroyés par **Finance Active** ;
- de la liste des personnes autorisées à accéder à ces services ;
- de l'annulation des codes ayant été utilisés par des personnes ayant quitté le **Client** ou susceptibles d'avoir été accidentellement transmises à des tiers.

La responsabilité de **Finance Active** au titre de l'article 8 ne saurait être engagée en cas d'accès aux **Informations Confidentielles** disponibles dans la plateforme par des tiers qui auraient utilisé un code d'accès du **Client**.

10.3 Le **Client** reconnaît l'existence de droits de propriété intellectuelle de **Finance Active** sur la plateforme, ainsi que l'existence d'un savoir-faire de **Finance Active** en ce qui concerne les différents éléments du **Service**. Le **Client** s'engage à respecter ces droits et ce savoir-faire, et à les faire respecter par ses employés.

Le **Client** s'engage également à apporter à la protection vis-à-vis des tiers de ces droits de propriété intellectuelle et de ce savoir-faire, le même soin qu'à la protection de ses propres droits et savoir-faire.

10.4 Pendant la durée du contrat et la période d'un an qui suit son achèvement, le **Client** s'engage à ne pas tenter de débaucher (ni d'aider quiconque à le faire) un salarié quelconque de **Finance Active**. En cas de violation, le **Client** devra à **Finance Active**, à titre de clause pénale, une indemnité égale à la rémunération perçue par le salarié lors des 12 derniers mois.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Finance Active s'engage à protéger votre vie privée. Pour la protection des données à caractère personnel, **Finance Active** dispose d'un DPO (Data Protection Officer) qui doit s'assurer de la sécurité des données personnelles et veiller à ce que les traitements soient conformes aux lois européennes (GDPR). Les données d'application que nous collectons sont principalement utilisées par les services **Finance Active** et en aucun cas elles ne sont transférées à un tiers, sauf pour les stricts besoins de l'exécution du contrat. Tous les fournisseurs sélectionnés par **Finance Actives**, s'engagent à respecter la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.

ARTICLE 12 - RESILIATION

Le Contrat peut être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'une des **Parties** à l'autre Partie Six (6) mois, au moins, avant la date d'anniversaire du Contrat, déterminée en fonction de la **Date de Démarrage** définie à l'article 2.

En outre, sans préjudice de toute réparation qui pourrait être demandée le cas échéant, la résiliation immédiate du Contrat pourra être notifiée à tout moment, de façon anticipée, par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de violation ou non-exécution, par l'une des **Parties**, de l'une quelconque des présentes stipulations contractuelles et plus particulièrement de l'article 8.4 ci-dessus. Le Contrat sera alors réputé résilié au jour de la réception de la notification précitée.

ARTICLE 13 - NOTIFICATIONS

Aux fins du Contrat, les notifications doivent être faites par écrit avec accusé de réception, à l'adresse des **Parties** ci-dessous indiquée ou à toute autre adresse qui pourrait être notifiée à l'autre **Partie**.

Pour la société **Finance Active** : 35 rue du Louvre 75002 Paris
Tél : 01. 55 807 840

Pour le **Client** : à l'adresse figurant au recto.

La date de notification considérée sera la date de réception de l'écrit, l'avis de réception faisant foi.

ARTICLE 14 - CLAUSES DIVERSES

Le présent document, y compris ses annexes, constitue l'expression définitive et exhaustive de la volonté des **Parties**.

Il renferme la totalité des conventions entre les **Parties** et ne saurait être complété ou interprété par des propos ou écrits antérieurs ou simultanés au présent écrit.

Il pourra être complété ou modifié par voie d'avenant signé par les **Parties**.

Le Contrat est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de l'une quelconque des dispositions du Contrat sera soumise aux juridictions situées dans le ressort de la Cour d'Appel de PARIS, dont la compétence est reconnue expressément.